

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEDRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 30 mars 1946

Le Conseil d'Etat

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier en séances du 9 février 1946 demandant au Conseil d'Etat d'approver plusieurs dénominations de chemins,

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat en date du 20 mars 1946,

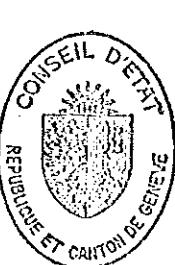
vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

A R R E T E :

De donner le nom de :

1. chemin de Pinchat,¹ au chemin tendant de la route cantonale de Carouge à Veyrier au chemin du même nom sur le territoire de la commune de Carouge et aboutissant au Rondeau de Carouge.
2. Chemin de la Tour de Pinchat,¹ au chemin tendant du chemin de Pinchat sus-nommé et aboutissant au chemin Antoine Martin.
3. De baptiser le chemin de l'Illong,¹ tendant de la route cantonale de Veyrier à Carouge et aboutissant au chemin Antoine Martin et de lui donner le nom de chemin de Place Verte.¹

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.



Communiqué à :
Travaux 6 ex.
Sautier 1 ex.

Certifié conforme

Le Chancelier :

J. Gombet